

Ville de Saint-Pie
RÈGLEMENT N° 258
ANNEXE B

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule au-delà de la période autorisée par une signalisation aux endroits suivants :

Sur la rue Notre-Dame :

- Du côté sud, plus de 30 minutes entre les numéros civiques 232 et 256.

Sur la rue Notre-Dame :

- Plus de 60 minutes en face du numéro civique 309.

Sur la rue Saint-Paul :

- Plus de 20 minutes en face du numéro civique 248.

Sur l'avenue Salaberry :

- Du côté est, de la rue Saint-Paul à la rue de Saint-Pie, plus de vingt minutes, du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 19 h 00 et le samedi de 7 h 30 à 13 h 00.

(Modifié par le règlement numéro 258-2022-02 le 6 décembre 2022)

Sur la rue de la Présentation :

- Plus de 15 minutes en face du numéro civique 139.
- Plus de deux (2) heures du côté impair, entre l'intersection de l'avenue Saint-François et de l'avenue Garneau.

Sur l'avenue Garneau :

- En face des numéros civiques 41, 49 et 53, du lundi au vendredi entre 7 h 30 et 16 h 30.
- Entre 7 h 00 et 16 h 00, du côté sud, de l'intersection de l'avenue Garneau jusqu'au numéro civique 136, sur une longueur de 30 mètres.

Sur la rue Nichols :

- Plus de 20 minutes en face du numéro civique 137, soit sur une longueur de 15 pieds de chaque côté de l'entrée de cour.

(Modifié par le règlement numéro 258-2022 le 2 août 2022)

Sur l'avenue Roy :

De l'intersection de l'avenue Sainte-Cécile jusqu'à la fin du parc Euclide-Lacasse :

- Les deux (2) premières cases de stationnement : 5 minutes
- Les autres cases de stationnement : 90 minutes
- Du côté pair, en face du 130, sur une distance de 11 mètres, plus de trente minutes.

Sur l'avenue Sainte-Cécile :

De l'intersection de l'avenue Roy à la rue Chaput :

- Les deux (2) premières cases de stationnement : 5 minutes
- Les autres cases de stationnement : 90 minutes

(Modifié par le règlement numéro 258-2022-02 le 6 décembre 2022 et par le règlement 258-2023-01 le 5 septembre 2023)

Sur l'avenue Saint-François :

- Plus de trente (30) minutes du côté impair devant le numéro civique 65 sur une distance de 55 mètres.
- Plus de dix (10) minutes du côté impair de l'entrée du numéro civique 83 à l'entrée de la pharmacie au numéro civique 75 sur une distance de 25 mètres.